



Vol dans un parking prive ferme

Par **sdarr**, le **08/05/2008** à **15:12**

je loue un appartement dans une résidence avec un syndic. je paie en plus une place de parking au sous-sol.ce parking est fermé par une porte basculante qui fonctionne avec une télécommande.

En novembre 2007, je me suis fait voler mes 4 roues sur ma voiture, dans le parking. j'ai fait marché l'assurance de ma voiture, porté plainte et prévenu le syndic qui m'a dit qu'il n'avait aucune responsabilité!!!

Il y a 2 jours, je me suis fait encore voler les 4 roues de ma voiture (une clio), j'ai donc de nouveau porté plainte a la police et fait activé mon assurance auto. La porte du garage a été forcée la veille du vol. Est-ce que le syndic a une responsabilité dans ce vol et pourquoi est-ce toujours l'assurance auto qui couvre les frais et non pas l'assurance habitation.

Merci pour vos réponses.